



Figure #6 : La manutention correcte des micro stations BioKlar® ULTRA BKU10eh

### Contraintes liées à l'emprise de l'installation

Veillez consulter votre Mairie ou SPANC pour davantage de renseignements préalablement à l'installation. Les dimensions techniques ultras compactes de la BioKlar® ULTRA BKU10eh sont à trouver dans le Tableau Technique (page 5). Le BKU10eh nécessite une emprise de seulement 2.9m<sup>2</sup>. Néanmoins, prévoir un écart minimum de 250 mm entre la cuve et les côtés de l'excavation.

Dans la situation d'une zone inondable, ou de puits, veuillez consulter l'étude responsable ainsi que les autorités locales compétentes pour vérifier les possibilités de pose de micro station d'épuration en assainissement non collectif avant tous travaux.

### L'Installation de la cuve

La Micro Station d'épuration BioKlar® ULTRA BKU10eh doit être enterrée conformément à la norme NF EN 12566-3+A2 : 2013 ou assimilée enterrée (création de la pose enterrée avec remblai et mur de soutènement selon les indications types suivantes en chapitre «Mise en Œuvre en Conditions Particulières», qui doivent obligatoirement faire l'objet d'une étude par un bureau d'étude compétent.)

L'autorité de contrôle devra toujours valider l'installation de la cuve dès la première étape du projet, et la planification d'inspection pendant sa pose devra être organisée avec le service de SPANC local ou l'Agence de l'eau avant l'installation.

Il est essentiel que le couvercle reste accessible pour les opérations d'entretien et de maintenance.

### Mise en Œuvre en Conditions Normales (Terrain plat, passage piéton uniquement)

- Un site sec exige une **Installation Type (i)** (comme suit). Un site sec est un site où la nappe phréatique ne dépasse jamais le fond de la cuve. A noter: dans la mesure où la nappe est à son niveau supérieur en hiver, il est fortement conseillé de prendre en compte ce point-là lors de la pose et d'éventuellement prévoir une dalle d'ancrage pour éviter l'effet négatif de la nappe sur la cuve notamment lorsque la cuve est vide (lors de la vidange).
- Un site mouillé (ou humide) exige une dalle d'ancrage et un remblai partiel en grave ciment, **Installation Type (ii)** (comme suit). Un site mouillé est un site où la nappe phréatique peut dépasser le fond de la cuve.
- A Rappeler : Un remblai en béton renforcé complet, est exigé là où le BioKlar® ULTRA BKU10eh peut être sujet à une charge superposée (passage véhiculaire etc.) selon une étude spécifique faite par un ingénieur béton qualifié. Aucune charge roulante, statique ou piétonnière supérieure à 2,5 kN/m<sup>2</sup>, ne doit être exercée ou ne doit s'approcher à moins de 4 mètres des éléments de la micro station, sauf en cas de remblai en béton renforcé complet.

### Avant de Commencer – Penser à la Sécurité du Chantier

Selon les normes NF P331 et NF P332, si les fouilles en tranchée (à paroi verticale ou sensiblement verticale) sont de plus de 1,30 mètre de profondeur et d'une largeur égale ou inférieure aux deux tiers de

